



Alvarez & Arlabosse
Société d'Avocats Inter-Barreaux

T.J. DE GRASSE

10 NOV. 2025

25/1398

Affaire : ASA L'AUBAREDE/CONSULTATION
N/Réf. : 24.11418/LA/
TRIBUNAL JUDICIAIRE DE GRASSE

REQUÊTE À FIN DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE DE JUSTICE

À Monsieur ou Madame le Président du Tribunal Judiciaire de GRASSE

L'Association syndicale autorisée DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE dont le siège est situé Maison des associations 150 Avenue Lamartine 06250 MOUGINS prise en la personne de sa présidente en exercice.

Ayant pour avocat La SELARL ALVAREZ ARLABOSSE représentée par Maître Lionel ALVAREZ, avocat au Barreau de Toulon, demeurant 342 Via Nova Immeuble Captech Pôle d'excellence Jean-Louis 83600 FRÉJUS, Téléphone : 04 98 11 45 00 – Fax : 04 98 11 45 01

Au Cabinet duquel il est fait élection de domicile et qui se constitue sur les présentes et ses suites,

A L'HONNEUR DE VOUS EXPOSER QUE :

L'association syndicale autorisée DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE regroupe les propriétaires des lots de terrains bâtis et non bâtis dépendant du Lotissement de l'Aubarède s'étendant sur le territoire des Communes du CANNET et de MOUGINS département des Alpes-Maritimes

Pièce 1

Les représentants de cette association ont réuni le Vendredi 31 Octobre 2025 une assemblée générale ordinaire et extraordinaire en vue de faire adopter une modification des statuts actuels ainsi que du cahier des charges de l'association.

Pièces 2 et 3

Afin de garantir la bonne tenue des débats, l'ASA DES PROPRIETAIRES DU LOTISSEMENT DE L'AUBAREDE a sollicité et obtenu par ordonnance sur pied de requête du 13 Octobre 2025 la désignation d'un commissaire de justice.

Pièce 4

Il s'avère que l'assemblée générale du 31 Octobre 2025 n'a pas pu se tenir faute de réunir le quorum nécessaire.

Pièce 5

Une nouvelle assemblée générale va être convoquée pour le Jeudi 27 Novembre 2025.

Pièce 6

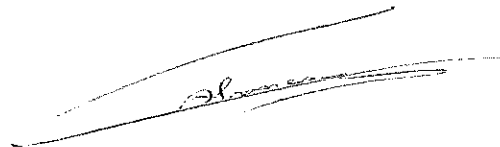
Il apparaît nécessaire que Me SORENTINO commissaire de justice à Nice précédemment désigné puisse être de nouveau désigné en prévision de cette assemblée du 27 Novembre 2025

EN CONSÉQUENCE,

La requérante prie qu'il vous plaise, Monsieur ou Madame le Président de faire droit à sa requête.

À Fréjus, le 06 Novembre 2025

Lionel ALVAREZ



PIECES JOINTES :

1. Plan aubarède
2. Cahier des charges
3. Statuts ASA AUBAREDE
4. Ordonnance sur requête du 13.10.25
5. Courrier ASA
6. Convocation pour AG du 27.11.25

ORDONNANCE

Nous, **Marie-Laure GUEMAS**
1^{re} Vice-Présidente

Président du tribunal judiciaire de Grasse,
Vu les articles 493 et suivants du code de procédure civile

Vu la requête qui précède et les pièces à l'appui,

Commettons la SCP Christopher SORRENTINO Eric BRUNEAU
Commissaires de Justice associés
5 Rue de la Liberté
06000 NICE

A l'effet de :

- Recenser l'ensemble des pouvoirs et mandats des votants
- procéder à la vérification et au comptage des votes
- Dresser le procès-verbal des échanges intervenus à compter de l'ouverture des débats jusqu'à la clôture des Assemblées devant se tenir le 27 Novembre 2025.
- Procéder à l'enregistrement par tous moyens en possession de l'huissier des échanges et délibérations après en avoir préalablement avisé chacune des parties présentes ou représentées, en s'adjoignant les services d'une sténotypiste.
- Recenser toutes les difficultés susceptibles d'affecter le bon déroulement des assemblées générales.

Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficulté.

Fait en notre cabinet, à *Grasse*

Le *13/11/2025*

M. L. Guemas
Le Président

Le Greffier



